

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 octobre 2017**

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2017*

*Président : Monsieur Christophe MAYET, Maire de Lancrans.*

<i>Etaient présents</i>	<i>Mesdames Françoise DUCRET - Marie PEREIRA - Marie-Line VISTALLI - Marjorie MONLOUBOU - Régine LANÇON - Catherine LÉVRIER</i>
	<i>Messieurs Christophe MAYET - Benjamin VIBERT - Christian DECHELETTE - Hervé PERRIN-CAILLE - Guy BEAUREPAIRE - Bernard DUBUISSON</i>
<i>Excusés</i>	<i>Jean-Marc COUTURIER donne pouvoir à Marie-Line VISTALLI Dominique SCHIKER donne pouvoir à Catherine LÉVRIER Fabienne CESAR</i>
<i>Secrétaire de séance</i>	<i>Françoise DUCRET</i>
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 12      Votants : 14</i>

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2017**

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2017.

**2. Approbation aménagement forestier 2015-2034**

M. Fabrice Gallet, Chef du service Forêt au sein de l'Agence territoriale Ain-Loire-Rhône, présente l'aménagement 2015-2034 de la Forêt communale de LANCRANS (171,27 ha). Déjà présenté en 2015, il rappelle à l'aide d'une présentation projetée l'état des lieux, la démarche d'aménagement et le bilan financier. Le projet couvre une période de 20 ans. Il n'intègre pas certaines mesures liées à l'extension de la carrière, dans l'attente de l'arrêté préfectoral, mais les modifications sont déjà prévues sur l'année 2018, par exemple les zones de senescence comme mesures de compensation. Mr Gallet présente le bilan financier, les volumes prévisibles, les recettes et dépenses prévisibles. Pour des raisons de lisibilité et de compréhension, Mr Gallet fait un point sur l'économie du projet de desserte des Parcelles 1 & 2 (26 ha desservis). Le coût indicatif de la desserte est estimé à hauteur de 29 100 euros, avec des subventions prévisionnelles de l'ordre de 80% soit 23 280 euros, et pour des recettes prévisionnelles de 32 000 euros. Mr Gallet rappelle que la Commune devra toutefois avancer les fonds avant de percevoir les subventions.

Mr Benjamin Vibert demande s'il existe d'autres intérêts de faire cette desserte car l'objectif économique, hors prise en compte des subventions, est faible et ceci sans prendre en compte les aléas tant sur les coûts mêmes de la réalisation de la desserte que sur les recettes liées à la vente du bois. Le bois en question est surtout du bois de chauffage. Mr Gallet répond que l'ONF et les programmes gouvernementaux visent à dynamiser la forêt.

Mr Vibert demande si après la coupe, il est prévu de replanter des essences plus nobles.

Mr Gallet précise que dans le secteur bellegardien, il n'y a pas en effet un acteur industriel important, type scierie, pour développer des débouchés, notamment sur les feuillus. En règle générale et en fonction de certaines conditions, on privilégie les résineux. Cependant, on ne replante pas forcément, exemple de la futaie irrégulière.

M. le Maire rappelle que lors d'une réunion avec l'ONF, nous avons mentionné également 3 points sur lesquels nous étions tous d'accord.

1. La parcelle E 1321 n'est pas soumise au régime forestier. Le projet "aménagement forestier de la forêt communal de LANCRANS 2015-2034 - Annexe 1" est à modifier,
2. Des zones de sénescence ont été prises en compte par la Commune - plan inclus dans le dossier "extension de la carrière".

Ces parcelles de sénescence devront être prises en compte dans le plan d'aménagement forestier de la forêt communal de LANCRANS 2015-2034 et des actions 2018,

3. Le projet "aménagement forestier de la forêt communal de LANCRANS 2015-2034" est un programme prévisionnel dont les actions seront à confirmer dans le futur. En d'autres termes, la Commune devra valider les actions mentionnées dans le document.

Mr Gallet confirme les points mentionnés et les modifications seront faites dans le cadre du projet, des actions d'aménagement sur 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter l'aménagement forestier 2015-2034, 12 votes pour et 2 abstentions (Mme PEREIRA et M. PERRIN-CAILLE).

### **3. Programme des coupes affouagères 2018**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour la campagne 2018 par l'ONF. M. le Maire a rencontré M. Bernard DURAFFOUR, Technicien forestier territorial, et les parcelles en question (B, C, D) ne nécessitent pas d'investissements, elles sont déjà accessibles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le programme des coupes affouagères 2018.

Arrivée de Mr Régis PETIT, Maire de Bellegarde sur Valserine, 20H05

### **4. Approbation convention d'adhésion aux services communs CCPB/Commune de Bellegarde au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

M. le Maire de Lancrans remercie M. le Maire de Bellegarde de sa présence.

M. le Maire de Lancrans rappelle les objectifs et l'étendue de la convention. Il rappelle également les prévisions, qui seront à suivre, en Equivalent Temps Plein (ETP). Pour les ressources humaines et prévention des risques, 0,25, pour les finances 0,5 et pour les affaires juridiques et commande publique 0.1. L'informatique n'est pas intégrée dans la convention – le service actuel ne pouvant pas aujourd'hui prendre cette charge. Le coût total est estimé à 45 000 euros sans achat de logiciel nécessaire au départ. A ceci, doit être déduit la charge de personnel. Le coût réel mais avec des compétences, des fonctions support élargies, est en réalité de l'ordre de 14 000 euros. Ce sont bien évidemment des prévisions, sachant qu'au début, des sujets importants seront à traiter dont le budget pour les finances, la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les RH et le suivi du marché public pour le Cœur de Village.

Mr le Maire de Bellegarde remercie tout d'abord les élus de Lancrans pour le soutien lors des travaux et de la déviation.

Il rappelle que les Communes sont dans une phase de transition. Les Communes se vident de leurs compétences principales telles que le droit du sol, l'économie, l'eau et l'assainissement. Ce premier accord tripartite a eu une résonnance au sein de la CCPB. C'est le premier. Faut-il l'étendre, le multiplier ? Il faut peut-être pousser la logique et rendre les choses plus lisibles en faisant évoluer ces services vers des services communs supra-communaux, donc communautaires. Les Communes, y compris la ville de Bellegarde, souscriront directement à ces services qui seront communautaires. Aujourd'hui, les enjeux et les évolutions, nécessitent des compétences. Il faut de réelles divisions dans le domaine des finances, de l'économie, de l'urbanisme... En ce qui concerne ce dernier point, il ne faut pas confier aux opérateurs notre destin sans prescription mais il faut se structurer en amont pour être capable d'avoir une politique d'aménagement de qualité, de structurer notre démarche et être capable de définir des conditions précises. Cette nouvelle structure communautaire présenterait plusieurs avantages. Tout d'abord, elle n'empêcherait pas les évolutions de rapprochement de Communes. Ensuite, elle assurerait une neutralité et éviterait la « crainte que peut générer la ville de Bellegarde » du fait de sa taille. Une répartition concernant les coûts est bien évidemment à définir, un % pris en charge par la CCPB et le restant par les Communes participantes au prorata de leurs populations. Plus largement, ce sont aujourd'hui 270 personnes qui travaillent à la ville centre. Il faut éviter de construire 2 administrations qui travailleraient en parallèle. Le souci des finances publiques, la nécessité de monter en compétences pour atteindre nos objectifs, notre projet de territoire, justifient cette évolution vers une « superstructure communautaire ».

Mr le Maire de Lancrans rappelle selon lui les 2 principales missions du personnel de Mairie, notamment le Secrétaire dans une petite Commune de 1100 habitants. Tout d'abord, la réalisation des projets voulus par les élus et ensuite le management du personnel. Pour cela, il faut avoir des fonctions supports au niveau des enjeux et reconnaître que ces problématiques nécessitent des spécialistes. Il précise ensuite que les agents du service commun répondent bien au Maire de la Commune quand ils travaillent sur les sujets de la Commune en question. Cependant, le Maire de la Bellegarde, à la responsabilité en tant qu'employeur vis-à-vis de ce personnel. Enfin, si une Commune voulait sortir ce schéma, elle en a la possibilité dans un délai d'un an.

Benjamin Vibert pose la question de la concentration des services et du coût de fonctionnement. Va-t-on vers plus de services avec un coût de fonctionnement stable ou en visant une diminution de ces coûts ?

M. le Maire de Bellegarde met en garde sur ces notions de coût de service. Il prend l'exemple de l'eau et l'assainissement. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, peut-on comparer le coût d'un service bellegardien structuré, de qualité, répondant aux normes et contrôles sanitaires, à certaines Communes où ce service est aujourd'hui presque inexistant et présente des dysfonctionnements. On oublie parfois de mentionner la qualité du service rendu et que la mauvaise qualité coûte en définitive plus chère.

Le Maire de Lancrans rappelle également la difficulté de recruter du personnel disponible et compétent dans ces domaines techniques surtout dans une collectivité de petite taille comme Lancrans. Il rappelle également la difficulté de répondre aux différentes obligations toujours croissantes. Les élus ont souvent à faire à des cabinets d'études ; ces derniers ont, en l'absence de personnel technique représentant la Collectivité, un avantage et n'assurent pas toujours un rôle de conseil avisé. C'est le cas pour la construction du réservoir, dont on nous dit aujourd'hui que la mise en conformité du réseau serait de plus de 200 000 euros. C'est aussi le cas dans le dossier de suppression du réservoir de la forge...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion à la convention de création de services communs entre les Communes de Bellegarde sur Valserine, Lancrans et la Communauté de Commune du Pays Bellegardien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **5. Présentation du projet de Territoire Pays Bellegardien**

Une présentation « Le Pays Bellegardien 2040. Un territoire attractif, dynamique et solidaire » est projetée et commentée par le Maire de Bellegarde et le Maire de Lancrans.

M. le Maire de Bellegarde précise que ce projet présente une ambition communautaire qui est aujourd'hui réalisable, notamment grâce au démarrage du village de marques.

Le projet vise à renforcer l'attractivité du Pays Bellegardien en travaillant sur son image et la qualité de son cadre de vie, la complémentarité entre les 15 communes qui lui donnent corps.

Il doit garantir la mise en valeur de son positionnement privilégié de porte d'entrée de l'agglomération franco-valdo-genevoise (Grand Genève).

Plusieurs axes sont développés :

Axe 1: Affirmer un pôle économique et touristique dans le Grand Genève

Axe 2: Renforcer l'attractivité, les services et la qualité du cadre de vie

M. le Maire de Bellegarde rappelle l'importance de l'accueil santé. Les élus soulignent cet enjeu majeur qui est l'accès à un médecin.

Axe 3: Approfondir l'organisation des transports et des déplacements

Axe 4: S'engager dans la Transition Energétique par une gestion des ressources exemplaire

Un projet politique avec un calendrier opérationnel :

2018-2019

- Une ressourcerie intercommunale
- Dinoplagne®

2019-2021

- Vals'aréna
- Cinévals'

M. le Maire de Lancrans rappelle que si les élus partagent une vision commune, il faut maintenant se mettre d'accord sur l'intensité et le calendrier, sans écarter des sujets importants liés à l'objectif de montée en gamme, tel que l'accès à la santé, un urbanisme innovant notamment dans la gestion des ressources, l'enfance y compris l'enseignement privé...

Le Maire de Lancrans remercie chaleureusement le Maire de Bellegarde de sa présence et de sa participation passionnée.

Il est de notre responsabilité de débattre au sein de nos Conseils notre projet de territoire afin que chacun d'entre nous puissent ensuite l'expliquer.

Ce projet sera une réelle réussite que si nous savons emmener avec nous l'ensemble de la population. Il ne faut pas reproduire au niveau local ce qui se passe au niveau national, à savoir cette certaine fracture, ce désintéressement, entre les citoyens et leurs élus nationaux.

Ce projet ne peut s'accompagner d'un désert associatif, d'une absence de participation citoyenne. L'ambition est bien celle de tout un territoire.

M. le Maire de Bellegarde quitte le Conseil à 21H30

## 6. Redevance d'occupation du domaine public provisoire - SIEA

Il manque quelques éléments du SIEA pour aborder ce point qui est repoussé au prochain Conseil.

## 7. Attribution des subventions aux associations

Mme Catherine LEVRIER rapporte au Conseil le travail de la Commission Vie Associative et propose les subventions suivantes :

- Ski Club de Lancrans : 500 euros. Pour la saison 2016, 25 euros par enfant du village soit 11 enfants pour un montant de 275 euros + 25 euros aide achat forfaits saison. Soit un total de 1000 euros.
- Le Sou des Ecoles : 500 euros
- Les Pompiers : 500 euros
- Les Zouzous : 500 euros + une subvention exceptionnelle de 1000 euros pour l'organisation du concert. Soit un total de 1500 euros
- Les Chasseurs : 500 euros + une subvention exceptionnelle de 500 euros pour les travaux à maison rouge, achat de matériels. Soit un total de 1000 euros
- Sorgia FM : 150 euros
- Don du sang Bellegarde : 150 euros
- Mission locale : 150 euros
- Les Mouettes : 14 enfants lancranais x 25 euros soit un total de 350 euros

Marie Pereira demande si d'autres associations ont fait des demandes. Catherine Levrier répond par la négative pour cette année ; la Commission Vie Associative a reçu le dossier des Mouettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les subventions.

## 8. Comptes rendus des commissions

Commission scolaire : Marie PEREIRA rappelle que le personnel communal est très investi dans le bon déroulement de cette année scolaire.

Commission Vie Associative : Catherine LEVRIER rappelle la Master-classe et le concert ALLIANCE QUINTET de samedi 23 octobre à 20H30.

Mme LEVRIER rappelle également qu'il est impératif d'envoyer les articles pour le bulletin municipal avant la fin de cette semaine.

LOTO 18 novembre : Mr Benjamin VIBERT indique la demande du Président du Sou des écoles, M. Laurent Dubuisson, d'installer un mat pour le rétroprojecteur qui serait fixé à une poutre.

M. Guy Beaurepaire indique qu'il n'est pas recommandé de percer des poutres, surtout en lamellé collé. Catherine LEVRIER confirme. M. Perrin-Caille rappelle les consignes de sécurité dès lors que l'intervention se fait dans un bâtiment public.

M. le Maire demande à Catherine LEVRIER de contacter le Président du Sou des Ecoles afin de voir sur place et de faire des essais de projection. Il rappelle que tout aménagement doit respecter les règles de sécurité.

Commission Urbanisme : Françoise Ducret rappelle que la commission se réunit demain pour écrire un article sur les chemins. La commission devra se réunir pour regarder les plans dans le cadre du PLUiH et faire une réponse.

CCAS : Régine Lançon mentionne les différents moments dont le repas des anciens. Elle remercie tous ceux qui ont permis le bon déroulement de ce repas. Prochaine action : les colis de Noël avec une réunion demain.

Marie-Line Vistalli précise les dernières activités du Parc Naturel du Haut-Jura. Le programme est à disposition en Mairie.

Commission des travaux : Christian Déchelette doit réunir la commission marché public pour discuter avec Mr Gallimont. Une recherche d'économie et de redimensionnement des travaux sera recherchée.

## 9. Questions diverses

M. le Maire mentionne un courrier de NOVADE et une demande d'un avenant au traité de concession de la ZAC de la Folatière. Il convient de prolonger la durée du Traité jusqu'au 31 décembre 2017 afin de pouvoir achever les missions confiées et clôturer l'opération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cet avenant.

Mr le Maire fait un point sur le personnel. 3 personnes sont actuellement en arrêt maladie. Une personne a été recrutée temporairement pour assurer une présence les lundis et jeudis. La personne occupant le poste de comptabilité qui aurait dû commencer au sein des services communs a préféré continuer sa carrière dans une autre Commune et une lettre a été remise en mains propres au Maire. Nous lui souhaitons succès dans ses nouvelles fonctions pour l'année 2018. Dans cet intervalle et vues les conditions exceptionnelles, la Mairie voit ses horaires modifiés.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.

Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

La secrétaire de séance,  
Françoise DUCRET



Le Maire,  
Christophe MAYET

